L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 17 NOVEMBRE 1886

PETITES ANNONCES.

DEMANDE.

On a besoin d'une bonne domestique pour voir aux enfants et aider dans le ménage, ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No 7 1/2 rue de la Paix, 1ème district. 17 nov—3,6.

A VENDRE.

M. P. BRIGHT, offre à vendre, à cause de changement d'affaire son RESTAURANT 40 rue Dauphine, à un lot de la rue Canal, à un prix modéré. S'adresser au dit local. 9 nov—7,6

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Ursulines. S'adresser, sur les lieux, de 8 heures A. M. à midi. 4 nov—

A LOUER.

A LOUER—La belle résidence située rue Bourbon, 105, en face de l'Opéra, contenant 25 chambres très confortables, cour spacieuse écurie etc. Pour les conditions, s'adresser rue Bourbon, 71.
18nov—1mon J. ANGLADE.

A LOUER—Une vacherie située rue St. Patrick, entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane, et se vendra un cheval, une charrette et des boiddes à lait. S'adresser à B. Lacoste sur les lieux.
11 nov—1mon.

30 DAYS' TRIAL
DR. DYES VOLTAIC BELT
BEFORE — AND — AFTER
Electric Appliances are sent on 30 Days' Trial.
TO MEN ONLY, YOUNG OR OLD,
Who are suffering from Nervous Debility, Lost Vitality, Lack of Nerve Force and Vital Energy, Nervous Weakness, and all those diseases of a PERSONAL NATURE resulting from ABUSE and other causes. Speedy relief and complete restoration of HEALTH, VIGOR and MANHOOD GUARANTEED. This great discovery of the Nineteenth Century is the greatest of all Electric Appliances. Address for Illustrated Pamphlet Free. Address
VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH.
1mon—1mon 10 nov 1886

Avis aux Créanciers.

Christopher H. Allen individuellement et en sa succession.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 16 292—Division C.

Ordonnance présent donne aux créanciers de Christopher H. Allen et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Théophile Lafon, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 nov—3,6

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jean Lubat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16 402. Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ave Jean Lubat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 nov—11 16 20

Succession de Augustin Vinvant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16 [illegible] Division [illegible]

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de Moses Manasses.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16 214. Division [illegible]

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de Louis Dart & Co. vs Louis Dart, Junior.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16 [illegible] Division [illegible]

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 nov—11 16 20

Succession de James C. Wingard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 297—Division A.

Attendu que Mme Elizabeth Amelia Matthews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James C. Wingard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
Elmes—13 17 21

Succession de Anton Sauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19,306—Division B.

Attendu que Mme Veuve Anton Sauer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anton Sauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de James Sandford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19,300—Division B.

Attendu que Mme Veuve Anton Sauer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anton Sauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de Veuve E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16 [illegible] Division [illegible]

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de James James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16 487. Division E.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 nov—11 16 20

Succession de John Henrose.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11 083—Division [illegible]

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Ann Hennessy, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 nov—11 16 20

Succession de James C. Wingard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 297—Division A.

Attendu que Mme Elizabeth Amelia Matthews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James C. Wingard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
Elmes—13 17 21

Succession de Anton Sauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19,306—Division B.

Attendu que Mme Veuve Anton Sauer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anton Sauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de James Sandford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,041—Division E.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Edward N. Day, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de Veuve E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16 [illegible] Division [illegible]

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de James James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16 487. Division E.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de John Henrose.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11 083—Division [illegible]

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Ann Hennessy, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 nov—11 16 20

GROS LOT

$150,000

A L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, emportent avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE M

EN

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
300 Lots de	100..	30,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500

2,279 Lots s'élevant à $522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des arrivées en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des arrivées dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, Vins, Liqueurs, un cheval, un wagon à ressorts, une charrette, un coffre fort en fer, etc.

Dans l'affaire de.

Long Bernheimer & Cie. vs John P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Div. E.—No 19,217.—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 nov 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 27 novembre 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A mon entrepôt No 201 rue de Chartres, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Un vaste assortiment d'épiceries, assorties et autres articles de fonds, vins, liqueurs, installations, épiceries, etc., arrimés dans un immeuble mur-pignon en mon bureau. Aussi un cheval, un wagon à quatre roues, avec capote, une charrette, un lot d'épiceries et un coffre-fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 nov—12,10,20,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Isaac Smith Hymns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8,072 — En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le dixième district de la ville de la Nlle-Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix, treizième township au sud du range entre et et section huit du township treize, range sud onze, et recapitulé vingt-deux 19/100 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans
12 nov—12 19 26 de 3 10 14

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession de

Mme Julia P. Abbott—No 16 762

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD de Lexington, Kentucky, héritier des mineurs [illegible] de Mme Paul J. Morel, Mme Laura E. Morel, Mme A. E. Morel et Robert Morel et Chas. A. Abbott Morel.

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par intervenant dit que Morel, son agent, [illegible] et son [illegible] à l'effet [illegible] de prendre possession de la propriété appartenant aux [illegible] de la succession de l'Etat de la Louisiane et [illegible] Britanick.

[illegible] ceux que cela peut concerner de donner les raisons dans les dix jours à partir de la première publication de cet avis pourquoi [illegible] ne devrait pas être nommé curateur.

Par ordre de la Cour.
JULES VIENNE
Deputé Greffier

Lafon, Opposant.

AVIS AUX CREANCIERS

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

David L. Weil vs Mme L. Couret, administratrice etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1[illegible] — En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 novembre 1886, à 10:30 A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de groceries, vins assortis, vins, liqueurs, installations et articles divers etc., au local à l'encoignure des rues Jefferson et Levee dans le septième district de cette ville, conformément à un jugement déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 nov—10 17 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] du 11 novembre 1886, dans l'affaire ci-dessus, ayant pour titre

Succession de Chas. Foldz, Sr.

il sera vendu à l'enchère publique, [illegible] comptant, par Chas. Foldz, administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre 1886, à 12 M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux terrains avec constructions qui en dépendent situés dans le septième District de ladite ville, désignés sous les numéros [illegible] dans l'ancienne Jeffersonville, [illegible] Madison et Quatrième, [illegible] No 25 [illegible] 30 pieds de face sur la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et lot No [illegible] 25 pieds de face sur la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et lot No [illegible] 25 pieds de face sur la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, [illegible] entre les rues Zimple et Dublin.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de tonage de valeur, le ARTHUR HAUCH Jr.,

Ainsi que tout son grément, dans l'affaire de

Charles H. Schaefer vs Arthur Haucke (ou Hauch)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,016—En vertu d'un "writ du fieri facias" à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau de tonage en remorquage connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr." avec tout le grément qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est amarré dans le Bayou St-Jean, près du pont du pied de la rue Esplanade.

Le dit remorqueur, d'après son inscrit au permanente No 82 à la Douane de la Nouvelle-Orléans, dans le livre B. O., folio 27, le 6 juillet 1881, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts; une longueur de 62 et 9/10 pieds, une largeur de 16 et 9/10 pieds et une profondeur de 6 et 8/10 pieds. Il a 21 et 11/100 tonnes; a une hélice, a un beaupré et une proue ronde; et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1884.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch Jr."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Mary Kane vs J. W. Albro

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir

Un certain lot de terre situé dans le premier district de la ville de la Nlle-Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connu comme lot No 13 de la section dix, treizième township, range sud onze, et contenant 19/100 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans
12 nov—12 19 26 de 3 10 14

Succession de Isaac Smith Hymns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8,072 — En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le dixième district de la ville de la Nlle-Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix, treizième township, range sud onze, et recapitulé vingt-deux 19/100 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans
12 nov—12 19 26 de 3 10 14

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession de

Mme Julia P. Abbott—No 16 762

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD de Lexington, Kentucky, héritier des mineurs [illegible] de Mme Paul J. Morel, Mme Laura E. Morel, Mme A. E. Morel et Robert Morel et Chas. A. Abbott Morel.

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par intervenant dit que Morel, son agent, [illegible] et son [illegible] à l'effet [illegible] de prendre possession de la propriété appartenant aux [illegible] de la succession de l'Etat de la Louisiane et [illegible] Britanick.

[illegible] ceux que cela peut concerner de donner les raisons dans les dix jours à partir de la première publication de cet avis pourquoi [illegible] ne devrait pas être nommé curateur.

Par ordre de la Cour.
JULES VIENNE
Deputé Greffier

Lafon, Opposant.

AVIS AUX CREANCIERS

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

David L. Weil vs Mme L. Couret, administratrice etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1[illegible] — En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La gâclette connue sous le nom de "Rebecca," avec tout son grément, etc., telle qu'elle est maintenant dans le Vieux Bassin, près de la rue Toulouse, dans le Second District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 nov—17,24,—déc 1,8,15,18.

ANNONCE JUDICIAIRE

Groceries, Groceries, dans le Septième district.

Hy Lochte & Co. vs Nicholas Miller,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19 300—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 20 novembre 1886, à 10:30 A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de groceries, vins assortis, vins, liqueurs, installations et articles divers etc., au local à l'encoignure des rues Jefferson et Levee dans le septième district de cette ville, conformément à un jugement déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 nov—10 17 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] du 11 novembre 1886, dans l'affaire ci-dessus, ayant pour titre

Succession de Chas. Foldz, Sr.

il sera vendu à l'enchère publique, [illegible] comptant, par Chas. Foldz, administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre 1886, à 12 M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux terrains avec constructions qui en dépendent situés dans le septième District de ladite ville, désignés sous les numéros [illegible] dans l'ancienne Jeffersonville, [illegible] Madison et Quatrième, [illegible] No 25 [illegible] 30 pieds de face sur la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et lot No [illegible] 25 pieds de face sur la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, [illegible] entre les rues Zimple et Dublin.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une gâclette, son grément, etc.

Wm. Cunningham vs John Wallace Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,454—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La gâclette connue sous le nom de "Rebecca," avec tout son grément, etc., telle qu'elle est maintenant dans le Vieux Bassin, près de la rue Toulouse, dans le Second District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 nov—17,24,—déc 1,8,15,18.

ANNONCE JUDICIAIRE

Groceries, Groceries, dans le Septième district.

Hy Lochte & Co. vs Nicholas Miller,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19 300—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 20 novembre 1886, à 10:30 A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de groceries, vins assortis, vins, liqueurs, installations et articles divers etc., au local à l'encoignure des rues Jefferson et Levee dans le septième district de cette ville, conformément à un jugement déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 nov—10 17 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] du 11 novembre 1886, dans l'affaire ci-dessus, ayant pour titre

Succession de Chas. Foldz, Sr.

il sera vendu à l'enchère publique, [illegible] comptant, par Chas. Foldz, administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre 1886, à 12 M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux terrains avec constructions qui en dépendent situés dans le septième District de ladite ville, désignés sous les numéros [illegible] dans l'ancienne Jeffersonville, [illegible] Madison et Quatrième, [illegible] No 25 [illegible] 30 pieds de face sur la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et lot No [illegible] 25 pieds de face sur la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, [illegible] entre les rues Zimple et Dublin.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

A LA BOURSE D'ENCAN ARCADE, Magazine, [illegible]

[illegible]

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Alexander H. Lincoln vendre vs [illegible]

[illegible]

Mme A. Christina veuve vs H. Gallman

[illegible]

MONITION.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE PEREMPTOIRE.

Propriétés de valeur améliorées et bien situées dans le Douzième et Troisième Districts

Pour effectuer un partage parmi les héritiers.

Succession de Martin Albert.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Dauphine.—SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de cette Cour, en date du 24 septembre 1886, procédant à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui y existent situé dans la ville de Jefferson, faisant partie du lot No 2 dans l'ilet No 34 conformément au plan de Maxwell, ayant dépendance en vertu de cette décision [illegible] pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et se bornant à la ligne de la propriété de [illegible] Lecoul, du côté du Sud, à la rue Bourbon, du côté du Nord, de la rue Kerlerec, appartenant à Jean Eugène Albert et [illegible] inférieur par le lot appartenant à Joseph Albert.

Les améliorations consistent en une [illegible] maison de résidence [illegible] deux cabinets latéraux [illegible] [illegible]

Termes et conditions [illegible] seconde et dernière [illegible] [illegible] Conditions—Comptant [illegible] Les améliorations consistent en [illegible] bâtisses à 2 étages [illegible] [illegible] pieds de profondeur et mesurant [illegible] environ 87 pieds 5 pouces [illegible] [illegible] Hermosillo, ensemble avec [illegible] [illegible] et d'atterissement